



RIO + 12

LE 12^e BULLETIN DE NOTES RIO (RAPPORT DE 2004 SUR LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES)

Notes données au gouvernement du Canada et aux provinces pour leurs engagements en matière d'environnement

Sierra club du Canada
1, rue Nicholas, Bureau 412
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Courriel : info@sierraclub.ca
Site Web : www.sierraclub.ca/national/rio
Télé. : 1 888-810-4204
Télec. : 613-241-2292

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN DE NOTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	3
BULLETIN DE NOTES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX.....	4
INTRODUCTION	5
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA.....	6
Obligations pour augmenter à 0,7 % du PIB l'aide au développement.....	6
Obligations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	8
Juin 2003 à décembre 2003.....	8
Décembre 2003 à juin 2004 :.....	9
Obligations fédérales en matière de biodiversité	12
Espèces en péril	12
Aires protégées	14
Obligations pour évaluer et réformer les politiques sur les pesticides et toxiques	16
Obligations pour l'évaluation environnementale	18
Obligations pour assurer que le commerce et l'environnement soient mutuellement soutenus.....	20
Obligations face à la conservation et au soutien de l'utilisation des ressources marines	22
Forêts.....	25
BULLETIN DE NOTES POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.....	27
Biodiversité	27
Changements climatiques.....	28

BULLETIN DE NOTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Sujet	Note
Obligations pour augmenter à 0,7 % du PIB l'aide au développement	C+
Obligations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	B pour Chrétien incomplet pour Martin
Obligations fédérales eu égard à la biodiversité	D
Obligations pour évaluer et réformer les politiques sur les pesticides et les produits toxiques	D
Obligations en matière d'évaluation environnementale	C+
Obligations pour assurer que le commerce et l'environnement se soutiennent mutuellement	F
Obligations eu égard à la conservation et au soutien de l'utilisation des ressources marines	D
Forêts	C

BULLETIN DE NOTES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Province/Territoire	Sujet	Note
Terre-Neuve et Labrador	Biodiversité Changement climatique	B- C-
Nouvelle-Écosse	Biodiversité Produits chimiques toxiques et pollution Changement climatique	D+ F C-
Île-du-Prince-Édouard	Biodiversité Changement climatique	B- A-
Nouveau-Brunswick	Biodiversité Produits chimiques toxiques et pollution Changement climatique	C+ F C
Québec	Biodiversité Changement climatique	B B+
Ontario	Biodiversité Changement climatique	B D+
Manitoba	Biodiversité Changement climatique	C- B-
Saskatchewan	Biodiversité Changement climatique	D- C
Alberta	Biodiversité Changement climatique	F F
Colombie-Britannique	Biodiversité Changement climatique	D- F
Territoires du Nord-Ouest	Biodiversité Changement climatique	B F
Yukon	Biodiversité Changement climatique	D- B-
Nunavut	Biodiversité Changement climatique	D- C-

INTRODUCTION

Le Sierra club du Canada fait des recherches pour le *Bulletin de notes Rio*, le rédige et le publie chaque année depuis 1993 pour souligner le premier anniversaire du Sommet de la terre, tenu à Rio de Janeiro, et chaque anniversaire depuis. Pour la date d'anniversaire de cette année, le Canada était au beau milieu d'une élection fédérale. L'équipe Rio du Sierra club du Canada a donc décidé de reporter la publication du bulletin à l'automne 2004, tout juste avant la rentrée parlementaire. Le *Bulletin de notes Rio de 2004*, bien que publié en septembre, couvre la période de juin 2003 à juin 2004.

Le processus de préparation du bulletin de notes de cette année s'est compliqué sur le plan fédéral parce qu'il a fallu accorder des points à deux périodes d'inactivité : les six derniers mois du gouvernement Chrétien et les six premiers mois du gouvernement Martin. Les deux périodes ont été marquées par la paralysie politique qui survient quand un changement d'importance est en vue. Le gouvernement Chrétien se préparait à partir et les fonctionnaires s'affairaient à préparer les cahiers d'information pour les nouveaux dirigeants politiques. Après le 12 décembre et l'assermentation du premier cabinet du premier ministre Paul Martin, il y a eu une période morte pour informer les ministres, suivie d'un hiatus préélectoral. Dans nombre de secteurs, il est difficile de juger des progrès fédéraux là où il y en a eu très peu. Au début du cycle de tout nouveau gouvernement, l'équipe de notation de RIO accordera le bénéfice du doute fondé sur les intentions. L'omission de livrer la marchandise promise au cours des années subséquentes sera notée sévèrement. Les promesses seront bien notées au début d'un cycle gouvernemental seulement.

Le bulletin de notes, qui en est à sa douzième année, continue de porter le nom RIO; c'est un acronyme et non pas le nom de la ville. L'acronyme RIO signifie, en anglais, *Report on International Obligations* (Rapport sur les obligations internationales). Nous continuerons d'évaluer les progrès sur les engagements en matière d'environnement et de développement, qu'ils aient été pris à Rio, Kyoto, Johannesburg ou Stockholm.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA

JUIN 2003 À JUIN 2004

Obligations pour augmenter à 0,7 % du PIB l'aide au développement

Note pour 2004 : C+

Note pour 2003 : B-
Note pour 2002 : C+
Note pour 2001 : D
Note pour 2000 : D+
Note pour 1999 : D
Note pour 1998 : D
Note pour 1997 : F
Note pour 1996 : F
Note pour 1995 : F
Note pour 1994 : B
Note pour 1993 : F

Au Sommet de la terre de 1992, à Rio, le Canada s'est engagé à accroître son aide au développement à 0,7 % du PIB. Cet engagement n'était rien d'autre que le recyclage de la même promesse faite par le premier ministre Lester B. Pearson. À l'époque, l'aide publique au développement (APD) du Canada représentait 0,45 % du PIB. Lors de l'« examen des programmes », ou l'ère de réduction du déficit des libéraux de Jean Chrétien, l'ADP a été réduite à moins de 0,25 % du PIB.

Le gouvernement Martin n'a pas profité de l'occasion de jouer un rôle de leadership sur la scène internationale avec le Budget fédéral de mars 2004. Le ministre des Finances Ralph Goodale a maintenu l'engagement déjà annoncé de croissance de 8 % pour l'aide en 2004-2005 et 2005-2006 ainsi que l'engagement du G-8 pris à Kananaskis de consacrer à l'Afrique la moitié des ressources accrues en matière d'aide. Cela représentera un montant supplémentaire pour l'Afrique de 115 millions de dollars en 2004-2005 et de 124 millions en 2005-2006 pour l'Afrique.

L'organisme ombrelle pour le développement des ONG au Canada, le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), prévoit que la performance du Canada sur le plan

de l'aide pour 2004-2005 et pour 2005-2006 se maintiendra à des niveaux inférieurs à 0,20 % du revenu national brut (RNB), soit 0,28 % pour les deux années, ce qui est loin de l'objectif de 0,7 % visé par les NU. Les dernières statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour 2003 indiquent que le Canada se classe au 13^e rang pour sa performance, soit au milieu de 22 pays donateurs.

Mais ces nouvelles ressources, bien qu'elles soient la bienvenue, ne permettent pas au Canada de satisfaire ses obligations internationales de contribuer sa juste part pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le CCCI cherche à obtenir un engagement dans le cadre de l'examen de la politique internationale, cet automne, pour que l'aide canadienne augmente de 12 % à 15 % par année jusqu'en 2015. Ce n'est qu'à ce niveau de financement que le Canada s'acquittera de sa juste part des ressources pour les Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il atteindra l'objectif de longue date des NU de 0,7 % du revenu national brut en 2015.

Le budget de mars a confirmé certaines des tendances troublantes selon lesquelles les allocations canadiennes pour l'aide seront menées par des considérations de politiques étrangères et de sécurité canadienne au lieu de viser l'objectif de mettre fin à la pauvreté. Entre 2002 et 2008, le gouvernement s'est engagé à verser 916 millions de dollars en aide à l'Afghanistan et à l'Iraq. En comparaison, la moitié des augmentations de l'aide annuelle au cours de la même période sera versée à l'Afrique, un continent où la pauvreté augmente, ce qui correspond à quelque 1,2 milliard de dollars.

Un plus dans la feuille de route du nouveau gouvernement Martin est l'introduction du projet de loi C-9 visant à fournir des médicaments moins coûteux aux pays en développement. La crise du VIH/SIDA en Afrique a été le principal moteur de ce projet de loi. Cette loi fait preuve de leadership international mais comporte un certain nombre de faiblesses. Plus particulièrement, les groupes de développement et les groupes confessionnels ont affirmé que le projet de loi ne devrait pas présenter de liste de médicaments couverts trop restrictive et prescriptive.

Il faudra plus que l'amitié de Bono pour améliorer ces notes. Le budget de 2005 sera crucial.

Obligations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

**Note pour 2004 : B pour les six derniers mois de Jean Chrétien
incomplet pour les six premiers mois de Paul Martin**

Note pour 2003 : A (pour la ratification)
incomplet (pour l'exécution)
Note pour 2002 : B
Note pour 2001 : D
Note pour 2000 : C
Note pour 1999 : incomplet
Note pour 1998 : incomplet
Note pour 1997 : F
Note pour 1996 : D-
Note pour 1995 : D+
Note pour 1994 : C+
Note pour 1993 : A (pour la ratification) D (pour l'exécution)

De tous les sujets examinés au cours du processus du Bulletin de notes RIO, les progrès faits pour atteindre les objectifs de Kyoto et satisfaire les engagements de 1992 concernant le changement climatique nécessitent une analyse distincte des deux gouvernements fédéraux de la période.

Juin 2003 à décembre 2003 :

Suivant la ratification de décembre 2002 du Protocole de Kyoto, le gouvernement fédéral devait créer un momentum dès que possible. Le gouvernement Chrétien a tenté de le faire avec son plan de mise en œuvre de Kyoto l'été dernier. En août 2003, il a fait une série d'annonces en matière de financement. Bien que ce soit un début respectable, on peut seulement dire qu'ils ont touché le sol en marchant.

L'annonce la plus louable a été le Programme ÉnerGuide pour les maisons qui fournit de l'aide aux Canadiennes et Canadiens qui veulent améliorer l'efficacité énergétique de leur maison. À la suite de ces annonces, les demandes d'audit énergétiques des maisons canadiennes ont triplé en comparaison de la même période en 2002. Les Canadiennes et Canadiens sont prêts à faire leur part pour lutter contre le changement climatique et le

gouvernement fédéral ne devrait pas avoir de problème à atteindre son objectif de l'amélioration énergétique des maisons de 20 % d'ici à 2010 s'il fournit les fonds suffisants pour une aide limitée.

Grâce aux pressions du caucus rural du Parti libéral, le gouvernement fédéral a également annoncé qu'il dépenserait quelque 100 millions de dollars pour la création d'une industrie de l'éthanol. Il aurait été beaucoup moins coûteux d'atteindre cet objectif en établissant tout simplement des règlements sur le mélange d'éthanol pour l'essence. De plus, les avantages de l'éthanol en ce qui concerne les gaz à effet de serre provenant du maïs sont marginaux. L'analyse du cycle de vie de l'intensité en carbone pour la culture du maïs prouve que l'éthanol de maïs n'est pas un choix rentable pour réduire les gaz à effet de serre. C'est surtout une subvention pour l'agriculture. Le véritable gagnant sur le plan des réductions des gaz à effet de serre est l'éthanol de cellulose. Ce processus, mis au point par la société Iogen d'Ottawa, serait aussi avantageux pour les Prairies mais il serait dépendant du foin et des herbes naturelles. La société a reçu des fonds gouvernementaux pour la recherche et le développement mais elle attend toujours le coup d'envoi pour le développement d'installations commerciales complètes.

Décembre 2003 à juin 2004 :

À l'avantage du premier ministre Paul Martin, son engagement de Kyoto est resté intact dans le Discours du Trône de février 2004. Néanmoins, un temps précieux pour la mise en œuvre a été gaspillé pendant la période préélectorale et l'élection fédérale. Aucun nouveau programme n'a été annoncé. Certains éléments du Plan de Kyoto de Jean Chrétien ont été reportés et des priorités du gouvernement Martin gouvernement sont nettement secondaires. Le programme des municipalités, les investissements dans les technologies environnementales innovatrices et l'engagement face à l'énergie éolienne peuvent être des éléments importants d'une stratégie globale par rapport à Kyoto mais la stratégie de Paul Martin eu égard à Kyoto n'existe toujours pas.

Pendant la campagne électorale de juin, Paul Martin a monté le ton et intensifié son message priant la population canadienne de protéger Kyoto en votant libéral. Les annonces publicitaires télévisées du Parti libéral portaient sur l'environnement avec une référence spécifique à Kyoto. Avec 82 % des Canadiennes et Canadiens qui appuient Kyoto, le boniment peut avoir aidé les libéraux à garder le pouvoir. Il y a une période de grâce qui suit tous les bouleversement politiques depuis décembre 2003. Mais l'échéance de Kyoto est ferme. Le Canada peut atteindre ses objectifs de Kyoto mais il faudra que le gouvernement fédéral fasse sérieusement attention au cours des six prochains mois. Nous croyons que les programmes actuels sont sous-financés, manquent de personnel et ne sont pas assez ambitieux.

Il faut présenter au nouveau parlement un programme législatif qui :

- . légifère les gaz polluants à effet de serre;
- . légifère la Stratégie pour les grands émetteurs finals qui a été négociée avec l'industrie;
- . adopte la réglementation californienne sur les automobiles;
- . étend les programmes d'efficience éconergétique pour les maisons aux écoles, hôpitaux, édifices municipaux, lieux réservés au culte et aux universités;
- . élimine les limites des incitatifs à la production d'énergie éolienne afin que tous les aérogénérateurs construits n'importe où au Canada se qualifient.

Si le gouvernement Martin veut créer un momentum pour atteindre 2010 et au delà, il doit établir des objectifs de réduction à long terme donnant aux entreprises et aux investisseurs canadiens un cadre clair pour les politiques à long terme à partir duquel ils pourront planifier et innover. Le premier ministre Martin dit vouloir bâtir l'économie du Canada pour le 21^e siècle. Établir des objectifs à long terme pour l'efficience énergétique et réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre sont des éléments cruciaux pour stimuler les innovations afin d'y arriver.

À l'exception de la déclaration du nouveau ministre de l'Environnement Stéphane Dion selon laquelle l'application d'un règlement de type californien pour réduire les émissions de

gaz à effet de serre serait l'une de ses « priorités », le nouveau gouvernement nous a donné peu de bonnes nouvelles.

La leçon la plus importante de la dernière année est que les libéraux fédéraux ont omis d'apprendre les compétences les plus fondamentales de la gouvernance, à savoir que les gouvernements font des lois et des règlements. Jusqu'à ce jour, les actions du gouvernement se sont limitées à des campagnes de publicité où l'on voit la feuille d'érable partout. Les gouvernements ne sont tout simplement pas des agences de publicité (nous espérons bien que les libéraux ont appris cela en 2004).

Bien que les opposants à Kyoto continuent d'insister pour dire que le gouvernement fédéral n'a pas de plan de Kyoto, la pierre d'achoppement la plus importante pour atteindre les objectifs de Kyoto est un plan de gestion efficace. Aucun ministre et aucun haut fonctionnaire est responsable de voir à ce que les objectifs de Kyoto sont atteints, ce qui laisse divers ministères et fonctionnaires remettre les choses au lendemain et se quereller au sujet de leurs priorités.

Le gouvernement fédéral obtiendra un « A » l'an prochain s'il adopte tout simplement une loi pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules, s'il réglemente l'efficacité énergétique des appareils et adopte la loi sur les émetteurs finals importants.

Obligations fédérales en matière de biodiversité

Note 2004 : D

Note pour 2003 : B+
Note pour 2002 : D+
Note pour 2001 : D
Note pour 2000 : F
Note pour 1999 : D-
Note pour 1998 : F
Note pour 1997 : D-
Note pour 1996 : D
Note pour 1995 : C
Note pour 1994 : D
Note pour 1993 : A (pour la ratification)
C (pour l'exécution)

Depuis 1993, et depuis notre premier Bulletin de notes RIO, le gouvernement fédéral a obtenu des points pour les progrès concernant le respect de la Convention des NU pour la protection de la diversité. Nous avons utilisé deux indicateurs pour la biodiversité : les progrès pour terminer le réseau des parcs nationaux et le travail pour protéger les espèces en péril au Canada.

Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril*, adoptée par la Chambre et le Sénat l'année dernière, a quitté la ligne de départ mais on peut dire qu'elle a fait demi-tour pour revenir au point de départ. En effet, le gouvernement fédéral a cherché des échappatoires, s'en est servi grandement pour retarder le mécanisme d'application de la loi et il a flanché au premier test pour respecter son engagement qui était d'intervenir dans le champ de compétence provinciale là où les provinces ne réussissent pas à bien protéger les espèces menacées. Les premières actions et l'inaction du gouvernement brossent un tableau très peu prometteur pour l'avenir des espèces en péril dans tout le Canada.

En avril 2004, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il retardait pour une nouvelle période de neuf mois l'inscription de 12 espèces aquatiques, citant la nécessité d'une « consultation élargie ». Le gouvernement permet déjà des consultations exhaustives pour les étapes du recouvrement et du plan d'action de la loi. Ce retard additionnel dans le processus, que le gouvernement a l'intention de rendre formel dans ses diagrammes d'implantation, est une gifle pour la science – une commission consultative scientifique appelée Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) existe depuis 1977 pour déterminer la situation des espèces. Ou bien une espèce est en péril ou elle ne l'est pas – parler aux pêcheurs au sujet des répercussions socioéconomiques de la protection d'une espèce de baleine dont il reste moins de 300 individus ne permettra pas d'en avoir un plus grand nombre. Les consultations sur la question ont vraiment été faites pour retarder l'application des interdictions qui affecteront la pêche commerciale et les tests d'exploration pour le pétrole et le gaz.

Le gouvernement fédéral a refusé la première demande qui lui a été faite par le COSEPAC pour inscrire de toute urgence deux espèces qui avaient grandement besoin de protection, soit le saumon rouge du lac Cultus et celui du lac Sakinaw. Ce qui est alarmant, c'est que l'on croit que seulement trois saumons Sakinaw sont revenus dans leur frayère l'année dernière; si cette espèce ne mérite pas d'être inscrite en toute urgence sur la liste en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, il est difficile d'imaginer ce qui pourrait l'être.

Mais ce qui est probablement le plus troublant, c'est que cette année, le gouvernement fédéral a rejeté la première occasion qu'il avait de faire ce qu'il prétend être disposé à faire pour protéger les espèces en péril au Canada, soit d'utiliser le « filet de sécurité » pour intervenir dans le champ de compétence provincial lorsqu'une province omet de bien protéger une espèce. L'article 80 de la *Loi sur les espèces en péril* permet à la ou au ministre de recommander une ordonnance d'urgence pour protéger une espèce et son habitat si elle ou il estime que la survie même de l'espèce est sérieusement menacée. Une pétition pour obtenir une ordonnance d'urgence pour la chouette tachetée a été présentée au ministre de l'Environnement en février 2004. La chouette tachetée est l'oiseau le plus en péril au Canada, avec un total de moins de 30 individus recensés. L'exploitation forestière est la principale cause de la disparition progressive de cet oiseau et c'est une activité que le gouvernement de

la Colombie-Britannique approuve toujours, même si la population de la chouette tachetée diminue au point d'extinction.

Le ministre de l'Environnement David Anderson a répondu à la pétition, déposée par le Sierra Legal Defence Fund au nom du Sierra Club du Canada, de Forest Ethics, du Western Canada Wilderness Committee et de la Fondation David Suzuki, en assurant aux signataires de la pétition que le gouvernement fédéral attendait pour voir si la Colombie-Britannique agirait et que si elle ne le faisait pas « rapidement », il interviendrait.

Le Sierra Club du Canada attend maintenant une direction du nouveau ministre de l'Environnement Stéphane Dion sur ce dossier. Si le ministre et son ministère sont véritablement engagés à sauver les espèces en péril, ils doivent rassembler leurs forces pour intervenir quand des provinces ignorent aussi ouvertement leurs obligations de protéger les espèces, comme c'est présentement le cas en Colombie-Britannique et, malheureusement aussi, dans plusieurs autres provinces canadiennes.

Aires protégées

Un certain nombre de parcs dont la création avait déjà été annoncée ont maintenant vu le jour. En août 2003, des mesures fédérales et territoriales ont finalement permis la création d'un parc que l'ex-premier ministre Jean Chrétien avait annoncé à Johannesburg en 2002. Le parc national Ukkusiksalik (baie Wager) a été créé au Nunavut en 2003, assurant la protection d'un territoire de 20 000 kilomètres carrés. Toujours à l'été 2003, un MOA pour élargir la réserve du parc national Nahanni a été signé entre Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho. Un groupe d'étude pour l'expansion de Nahanni a été formé depuis pour voir à la mise en oeuvre du MOA.

En March 2004, un deuxième mémorandum d'accord (MOA) a été signé pour compléter la création du parc national des Basses-Terres du Manitoba dans la région des lacs. L'une des aires marines protégées promises depuis longtemps, le Gully près de la côte sud de la

Nouvelle-Écosse, est maintenant sous la protection de la loi depuis la dernière semaine de gouvernement de Jean Chrétien, en décembre 2003.

En mai 2003, on a annoncé la création du parc national des Îles-Gulf dans le détroit de Georgia. Les collectivités locales se montrent maintenant intéressées à aller de l'avant avec le projet de parc national sur le bras Est du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest; le projet des monts Torngat avance et une entente préliminaire a été conclue sur le tracé d'une route entre Cartwright, Happy Valley-Goose Bay près du parc national des monts Mealy au Labrador. Cette entente aide à protéger l'intégrité du parc parce que la route longera maintenant le parc alors que l'on avait prévu qu'elle le traverserait. Aucun progrès n'a été fait sur la partie nord de l'île de Bathurst au Nunavut.

Nous ne pouvons pas rapporter de progrès sur le projet de parc national dans le sud-est de la C.-B. où le chaînon Flathead doit rejoindre le parc national Glacier aux États-Unis et le parc national des lacs Waterton au Canada. Il n'y a toujours pas de progrès visibles en ce qui a trait à la promesse de création d'un parc national pour protéger les espèces et l'écosystème gravement menacés du sud de l'Okanagan.

Une amélioration significative à la gouvernance des parcs nationaux a été faite en décembre 2003 quand le premier ministre Martin a désigné le ministre de l'Environnement comme ministre responsable de Parcs Canada. Depuis 1993 et le court gouvernement de la première ministre Kim Campbell, Parcs Canada a été placé au sein de Patrimoine Canada. Le retour du système des parcs nationaux du Canada au sein du ministère de l'Environnement est attendu depuis longtemps et est une décision bien accueillie.

Obligations pour évaluer et réformer les politiques sur les pesticides et toxiques

Note pour 2004 : D

Note pour 2003 : C+
Note pour 2002 : C
Note pour 2001 : F
Note pour : 2000 D-
Note pour 1999 : D
Note pour 1998 : F
Note pour 1997 : F
Note pour 1996 : C-
Note pour 1995 : D
Note pour 1994 : C
Note pour 1993 : F

En février 2004, la France est devenue le 50^e pays à ratifier la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) qui est entrée en vigueur le 17 mai 2004. Les signataires de la convention ont jusqu'au 17 mai 2006 pour élaborer un Plan national d'application (PNA) décrivant comment ils élimineront les POP dans leur propre pays.

Bien que le Canada ait fait preuve de leadership sur la question, étant le premier pays à signer et ratifier la Convention de Stockholm en mai 2001, il doit maintenant élaborer un plan national d'application qui reflète les règlements plus rigoureux énoncés dans la Convention et préparer les secteurs industriels et les autres pour les changements réglementaires inévitables. Les consultations publiques sur le développement du PNA ont déjà commencé. Le Canada a vraiment manqué l'occasion de développer et de promouvoir des technologies, comme les solutions de rechange à l'incinération qui auraient pu à la fois aider le Canada à atteindre ses objectifs nationaux et lui permettre de bénéficier de la demande de solutions que les autres signataires de la Convention doivent avoir pour atteindre leurs propres objectifs.

Présentement, la réglementation nationale sur les substances toxiques omet de traiter de la question à savoir comment identifier les nouveaux POP. La réévaluation du lindane qui est présentement en cours, ainsi que les craintes de plus en plus grandes au sujet des produits

ignifuges bromés, devraient être examinées en tenant compte de leur réglementation éventuelle en vertu de la Convention de Stockholm.

Les processus budgétaires doivent également allouer suffisamment de fonds pour les ministères responsables afin de leur permettre de développer des inventaires complets des POP nationaux, d'identifier des secteurs de production et de promouvoir des technologies plus saines.

Pour ce qui est des pesticides, la réglementation sur la création d'une base de données des ventes des pesticides a été publiée dans la *Gazette du Canada* le 17 mars 2004. Mais il n'y a toujours pas de mécanismes pour contrôler l'usage des pesticides au Canada ni de mécanisme de rapport pour les intoxications aux pesticides; de plus, la révision de la définition des soi-disant « renseignements commerciaux confidentiels », qui avantage les entreprises, n'a toujours pas été faite alors que le public et les praticiens de la santé n'ont toujours pas accès aux études sur la santé et l'environnement que les sociétés fournissent à l'ARLA pour établir le bien-fondé de l'enregistrement d'un produit PMRA.

En tant que l'un des trois principaux producteurs de cultures génétiquement modifiées, le Canada devrait ratifier le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Un total de 107 pays ont signé et ratifié ce protocole jusqu'à ce jour.

Malgré certains progrès faits sur les POP, le rôle du Canada dans la défense continue de l'amiante crysotile réduit sa note. Comme les parties se préparaient à inscrire l'amiante crysotile en vertu de la Convention de Rotterdam, un produit dangereux pour lequel les pays en développement doivent avoir un consentement préalable donné en connaissance de cause, le Canada a fait obstacle à l'inscription. Pendant 2003-2004, un certain nombre de groupes, dont le Sierra Club du Canada, a demandé avec insistance que le Canada reconnaisse qu'un tel PIC était essentiel. Des hauts fonctionnaires nous ont promis que les consultations publiques se poursuivraient jusqu'à l'automne. En fait, la décision de s'opposer à l'inscription de l'amiante crysotile a été prise pendant la campagne électorale fédérale de juin. Un des derniers actes du gouvernement Chrétien a été d'approuver des fonds

supplémentaires pour l'Institut de l'amiante, le groupe de pression pro-amiante. La défense d'un produit cancérigène semble être l'une des questions qui rassemble quiconque est intéressé par les votes au Québec.

Obligations pour l'évaluation environnementale

Note pour 2004 : C+

Note pour 2003 : C
Note pour 2002 : D-
Note pour 2001 : C-
Note pour 2000 : F
Note pour 1999 : F
Note pour 2000 : F
Note pour 1997 : F
Note pour 1996 : D
Note pour 1995 : B-
Note pour 1994 : C
Note pour 1993 : F

La nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE) est entrée en vigueur le 30 octobre 2003. Cette nouvelle loi représente une amélioration modeste avec ses nouvelles modifications significatives, comme celles qui couvrent les sociétés d'État, les programmes de suivi, un examen au sept ans, des examens transfrontaliers par des groupes d'experts, la nomination de coordonnateurs fédéraux de l'ÉE et la reconnaissance de la valeur des connaissances locales et traditionnelles dans la LCÉE. Plusieurs ententes ont été signées au cours de la dernière année pour encourager la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral, la Colombie-Britannique et le Yukon ont signé des ententes finales; l'Ontario a signé une entente préliminaire.

La dernière année est celle au cours de laquelle les ministres ont pris des décisions difficiles pour se prévaloir de l'examen adéquat de projets qui menacent l'environnement. Pour la première fois, en raison de la création d'un comité d'examen conjoint fédéral provincial avec la Commission de l'énergie et des services publics de l'Alberta (Alberta Energy and Utilities Board), les groupes d'intérêt public au delà du voisinage immédiat des sables bitumineux de

l'Athabasca ont pu participer à l'évaluation environnementale de l'expansion des sables bitumineux. La décision de l'ancien ministre des Pêches Robert Thibault de créer un groupe d'experts en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pour revoir le projet de carrière à Digby Neck (Nouvelle-Écosse) est un exemple positif. Tout comme la décision de l'ancien ministre de l'Environnement David Anderson de former un groupe d'experts pour revoir les effets transfrontaliers de l'incinérateur de Belledune, en construction le long de la Baie des Chaleurs du côté du Nouveau-Brunswick. Malheureusement, le promoteur du projet, Bennett Incinerator, a contesté avec succès la décision devant la Cour fédérale.

Un autre groupe d'experts a vu le jour pour revoir le projet d'Hydro-Québec Eastmain 1A et celui du projet de détournement de la rivière Rupert River dans la région de la baie James.

Néanmoins, le projet le plus important par sa taille et son budget sera probablement celui de la vallée du Mackenzie nécessitant la construction de trois centres pour la production de gaz à l'embouchure de la rivière et la construction d'un pipeline de 1 200 kilomètres pour le transport du gaz naturel pressurisé vers le nord de l'Alberta.

L'inquiétude la plus grande est l'application de la LCÉE par les ministères dans tout le gouvernement of Canada. **De plus en plus, on traite le processus d'évaluation environnementale au moyen d'une formule prévisible en vertu de laquelle tout projet peut être évalué sans être affecté.** Le suivi est inadéquat pour ce qui est des mesures d'atténuation et des conditions. Même quand de telles mesures représentent les conditions pour obtenir l'approbation, elles sont souvent ignorées. Les mesures d'atténuation doivent être implantées sur une base continue pour les projets approuvés; parfois, il faut rejeter les mauvais projets.

Un test décisif pour le gouvernement du premier ministre Paul Martin sera le traitement de l'évaluation environnementales du nettoyage des mares de goudron de Sydney. Le projet représente actuellement de nombreux risques pour l'environnement et la santé humaine. Il est essentiel qu'un groupe d'experts fédéraux soit formé afin d'examiner toutes les options pratiques et abordables et d'atténuer tous les risques. Il est clair que le gouvernement de la

Nouvelle-Écosse s'objecte à un tel groupe d'experts. Ce n'est pas une raison pour couper les coins.

D'autres gouvernements provinciaux ont aussi hésité à collaborer aux examens faits par des groupes d'experts. Par exemple, les environmentalistes ont fait pression pendant des années pour que des groupes mixtes examinent des projets hydroélectriques d'envergure (y compris le projet Wuskwatim dans le nord du Manitoba) mais sans succès parce que les provinces refusent systématiquement de collaborer.

Obligations pour assurer que le commerce et l'environnement soient mutuellement soutenus

2004 Note : F

2003 Note : F

2002 Note : F

2001 Note : D-

2000 Note : D

1999 Note : F

1998 Note : F

1997 Note : F

1996 Note : F

1995 Note : F

1994 Note : F

1993 Note : F

Au cours de la dernière année, nous avons vu des réussites saisissantes – non pas seulement de la part du gouvernement canadien. Les pays en développement qui participent aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), appuyés par la société civile et les activistes, ont fait obstacle aux pourparlers des multinationales à Cancun et à Miami. Trop souvent, le Canada se tenait du mauvais côté quand ceux qui avaient le plus à perdre ont dû tout risquer.

De plus, les positions de négociation du Canada pour la ZLÉA, à l'OMC et dans d'autres forums n'ont pas été vraiment affectées par les considérations sérieuses des effets

environnementaux. Les tentatives du Canada pour intégrer des objectifs environnementaux, comme le statut d'observateur pour les organismes des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) de l'OMC ou la conclusion d'un accord environnemental parallèle à la ZLÉA offriraient, même si elles réussissaient, si peu d'avancement pour la protection environnementale mondiale qu'elles seraient inutiles.

Le gouvernement continue de promouvoir encore plus la libéralisation du commerce bien qu'il ne comprenne pas que les efforts de libéralisation à ce jour, spécialement par le biais de l'ALÉNA, ont eu un effet sur l'environnement ou sur notre capacité d'atteindre une viabilité à long terme.

Cela fait dix ans cette année que l'ALÉNA a été signé. Bon nombre des préoccupations fondamentales soulevées au sujet de cet accord étaient réelles. À l'époque où le Canada accordait des droits extraordinaires aux sociétés étrangères au détriment des entreprises locales, des groupes environnementaux (et certaines provinces) ont manifesté leur inquiétude à l'effet que les droits n'étaient pas définis dans l'accord. Tel que prédit, ces droits ont été interprétés de manière beaucoup plus large que le gouvernement avait envisagé. Maintenant qu'il est clair pour presque tout le monde que des parties de l'ALÉNA doivent être réglées afin de protéger le pouvoir du gouvernement de protéger l'intérêt public, une autre prévision s'est réalisée – l'ALÉNA était une voie à sens unique. Le processus de changer les parties problématiques de l'ALÉNA (un processus que le gouvernement nomme « clarification ») a été vain. En réaction, le gouvernement va de l'avant avec de plus grands efforts de libéralisation, comme la ZLÉA, dans l'espoir de remplacer l'ALÉNA par un meilleur ensemble de règles.

Au cours de la dernière année, la politique commerciale canadienne a connu des changements majeurs sur le plan des structures et du leadership. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), qui avait un double mandat, a été séparé pour laisser place à un ministère canadien du Commerce international (CIC) distinct. Un nouveau ministre du Commerce international, Jim Peterson, a été nommé à la suite de la réélection du gouvernement libéral, en juillet 2004. Malheureusement, l'idée qu'un développement durable et une politique commerciale devraient se soutenir mutuellement n'a

pas été soulevée par le nouveau ministre dans aucun de ses nombreux discours prononcés à ce jour.

Le Sierra club du Canada aimerait remercier l'ex-ministre du Commerce international Pierre Pettigrew et son personnel – bien que ses préoccupations environnementales n'aient malheureusement pas été mises en application de manière efficace, il reconnaît que les politiques commerciales affectent grandement les impératifs environnementaux et nous avons toujours apprécié cela.

Obligations face à la conservation et au soutien de l'utilisation des ressources marines

Note pour 2004 : D

Note pour 2003 : C
Note pour 2002 : D-
Note pour 2001 : F
Note pour 2000 : D
Note pour 1999 : C
Note pour 1998 : C-
Note pour 1997 : F
Note pour 1996 : F
Note pour 1995 : C
Note pour 1994 : F
Note pour 1993 : B-

C'est un domaine où, peu importe si nous regardons ce qu'a fait le gouvernement Chrétien ou ce qu'a fait le nouveau gouvernement Martin, le résultat pour notre période de douze mois demeure le même. Le manque de progrès environnemental progressiste a plus à voir avec les attitudes culturelles très arrêtées au sein du ministère des Pêches et des Océans (MPO) que la distribution des maîtres politiques. Pour les six derniers mois du gouvernement Chrétien, Robert Thibault a été le ministre des Pêches. En décembre 2003, il a été remplacé par un autre Néo-écossais, l'Honorable Geoff Regan, qui occupe toujours le poste de ministre.

Les échecs des deux ministres sont plus frappants lorsqu'on examine la Politique concernant le saumon sauvage, politique promise depuis longtemps. En 2002, une étude du saumon rouge a été publiée avec des recommandations spécifiques appuyées par toutes les parties intéressées. Un point clef de ces recommandations était la création d'une Politique concernant le saumon sauvage pour les stocks de la C.-B. avant la fin de 2003 et une stratégie de gestion du risque qui incluait une consultation avec toutes les parties intéressées. Le 8 avril 2003, le ministre Thibault s'est engagé à accepter toutes les recommandations du rapport et à les appliquer immédiatement.

Plus d'un an s'est écoulé et il n'y a toujours pas de politique cohérente pour le saumon sauvage de la C.-B. Une consultation exhaustive du processus de planification de la capture n'a pas non plus été mise en œuvre comme promis. Le Comité d'examen du saumon du Fraser de 2002 avait été assez clair : ce nouveau processus était essentiel avant la saison 2003. Deux saisons de pêche se sont écoulées sans implantation. Les crises périodiques dans la gestion sont presque inévitables lorsque le ministère ne peut répondre à la question suivante : « Que tentons-nous de conserver? »

On n'a pas consulté les parties intéressées par la conservation lorsque le MPO a pris les décisions désastreuses de surexploiter la pêche du saumon rouge de 2004 tout en sachant que le Fraser avait un problème d'eaux basses et de températures élevées, un cocktail potentiellement létal pour le saumon rouge. Aucune approche préventive n'a été prise et on prévoit que sur un stock évalué à 4,5 millions de saumons rouges, il n'y en ait possiblement que 200 000 qui remontent le Fraser. Le MPO a permis aux pêcheries diverses de prendre quelque 2,3 millions de saumons. Ce désastre qui prend des proportions sans précédent pourrait signifier la disparition de la pêche au saumon à l'avenir. (Cela signifie que le petit nombre de saumons qui reviendront cette année ne pourront pas se reproduire suffisamment pour permettre la pêche dans quatre ans.)

Entre-temps, le Comité consultatif de la C.-B. sur l'industrie commerciale du poisson de fond travaille sur une pêche plus durable et une gestion intégrée du poisson de fond, mais sans les groupes de conservation. Tout le Caucus pour la conservation du milieu marin, y compris le Fonds mondial pour la nature, la Living Oceans Society, la Raincoast

Conservation Society, la Fondation David Suzuki, la section de la Colombie-Britannique du Sierra club du Canada, ainsi que quelques autres organisations s'est retiré après que les fonctionnaires du ministère n'aient pas réussi à fournir l'information adéquate sur la pêche, dont les données fondamentales sur l'emplacement de la pêche du poisson de fond au chalut. Sans toute l'information disponible, il est impossible de participer aux discussions et de prendre des décisions éclairées.

Dans le même ordre d'idées, le MPO se contredit sur la question de l'aquaculture et il continue de la promouvoir au détriment de l'écosystème marin et de la santé du saumon sauvage, tant sur les côtes du Pacifique que de l'Atlantique.

Sur la côte est, la décision d'augmenter le quota de morue a été dénoncée par les groupes de conservation et l'expert scientifique principal sur la question des pêches, Ransom Myers, de l'Université Dalhousie. Toute ouverture de ce stock doit se faire uniquement avec une prudence extrême.

Bien que la détermination du ministre Geoff Regan de s'attaquer aux flottes étrangères qui épuisent les stocks de l'Atlantique par des pêches excessives soit louable, cela ne semble être motivé que par des raisons politiques si on n'adopte pas de mesures de conservation adéquate de notre pêche domestique. C'est une honte puisque ces démarches pour prendre des mesures contre les pêcheurs espagnols et portugais sont importantes.

On doit cependant louer les scientifiques du ministère, dans les bureaux régionaux, qui ont essayé de faire valoir le principe de précaution. Plus particulièrement dans la période couverte par ce rapport, le bureau de la Région du Golfe du MPO a fourni des recommandations claires contre les tests sismiques dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Elles ont été ignorées. Les tests sismiques ont eu lieu au cours de la dernière semaine où M. Thibault était ministre et au cours des premières semaines où le ministre Regan a été nommé à ce poste. Le blâme pour cet abus écologique est largement attribuable à la province et au conseil fédéral-provincial pro-développement qui accorde des licences pour les activités dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse, l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des

hydrocarbures extracôtiers. Son mandat doit être subsumé aux objectifs de conservation de la *Loi sur les océans*.

Un autre plus pour le ministère a été la création, après une si longue attente, du Gully comme première zone de protection marine du Canada atlantique. Le ministre Thibault a réussi à l'annoncer quelques jours seulement avant le changement de gouvernement. Cette promesse avait été faite à la fin des années 1990, quand David Anderson était ministre des Pêches.

Le seul autre point positif pour les ressources marines vivantes a été la présentation par l'ex-ministre de l'Environnement David Anderson, au printemps 2004, d'une loi pour mettre un frein à la pollution marine des navires qui déversent du pétrole en mer. La loi, grandement axée sur la protection des oiseaux marins, dont des milliers meurent chaque année à la suite des déversements de pétrole, est morte elle-même après le déclenchement des élections. Nous espérons qu'elle sera représentée au début de la rentrée parlementaire.

Forêts

Note pour 2004 : C

Note pour 2003 : C+
Note pour 2002 : F
Note pour 2001 : pas disponible
Note pour 2000 : D
Note pour 1999 : D
Note pour 1998 : D
Note pour 1997 : D
Note pour 1996 : C-
Note pour 1995 : C+
Note pour 1994 : A

Le Sierra club du Canada continue d'appuyer la Stratégie nationale sur les forêts de 2003-2008 comme engagement national important qui pourrait créer des changements significatifs dans la gestion des forêts en autant qu'il y ait une force suffisante derrière.

Le Service canadien des forêts continue de donner de l'information accessible et significative sur les tendances nationales dans les forêts dans ses rapports annuels sur l'état des forêts. Il continue également de financer les Programmes forestiers des Premières nations, le Projet des forêts modèles et d'effectuer des recherches sur des méthodes de récolte alternatives et des alternatives sylvicoles à la coupe à blanc.

Cependant, nous avons appris cette année que le Service canadien des forêts dépense 20 millions de dollars sur des expériences sylvicoles en génie génétique. Les documents du gouvernement sur ces expériences que nous obtenus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* incluent des avertissements des membres du personnel scientifique du Service canadien des forêts selon lesquels il est impossible présentement d'empêcher que le matériel génétique des arbres faisant l'objet d'expériences soit soufflé par le vent pour contaminer d'autres arbres. « Le flux génétique provenant des arbres modifiés génétiquement se produira à moins que l'on fasse en sorte qu'il leur soit absolument impossible de se reproduire », peut-on lire dans le document. L'investissement dans les essences modifiées génétiquement est un investissement doublement négatif. Soit que les expériences réussissent à produire des arbres sans graines, et notre avenir sera assombri par les forêts qui ne peuvent soutenir les espèces sauvages, soit que l'expérience de produire des arbres stériles échouera, entraînant la contamination des forêts naturelles. On dépense l'argent des contribuables pour une expérience sinistre qui n'a aucun dénouement positif.

BULLETIN DE NOTES POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

JUIN 2003 - JUIN 2004

Biodiversité

Note pour 2004 : B

Note pour 2003 : B
Note pour 2002 : D
Note pour 2001 : D-
Note pour 2000 : D
Note pour 1999 : F
Note pour 1998 : F
Note pour 1997 : D-
Note pour 1996 : C+
Note pour 1995 : C+
Note pour 1994 : D
(il n'y a pas eu d'évaluation en 1993)

Cette année, le B reflète le leadership politique des ministres Sam Hamad et Thomas Mulcair pour inscrire l'opposition de la province à aller de l'avant avec la prospection sismique dans le golfe du Saint-Laurent. Les ministres ont écouté les scientifiques qui les ont informés que le dynamitage pourrait avoir de graves conséquences sur les bélugas du fleuve Saint-Laurent. La prospection qui a été demandée par l'entremise de l'Office national de l'énergie aurait eu lieu en décembre près de l'Île d'Anticosti, à l'embouchure du fleuve. Quelques scientifiques l'ont décrit comme étant aussi efficace que si on mettait un bouchon dans une bouteille pour empêcher la migration des bélugas en gestation.

Le leadership continu du Québec pour exclure toute activité pétrolière et gazière du golfe, un endroit qui est pratiquement une mer intérieure et qui est une des zones biologiques les plus productives des océans canadiens, est essentiel. Stéphane Dion et John Efford doivent tenir compte de l'opposition du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec et de la manière dont on peut permettre à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, un organisme pro-développement, de continuer à mettre en péril l'intégrité écologique du golfe.

Entre-temps au cours de la dernière année, plusieurs secteurs ont obtenu une protection intérimaire : un total de 50 022,18 km². Mais le Québec a encore beaucoup de travail à faire avant d'atteindre l'objectif de protéger 8 % de ses aires naturelles d'ici à 2005. Du côté des forêts, le gouvernement a formé une commission pour obtenir les commentaires de la population sur la direction des pratiques forestières. La commission découle du Rapport du vérificateur général à l'Assemblée nationale du Québec pour 2001-2002 dans lequel il soulève des préoccupations au sujet du calcul des coupes admissibles annuellement, des pratiques sylvicoles et du manque de données fiables pour les projections sur la croissance et le rendement. Reste à voir ce que la commission décidera.

Une autre question clef où le Québec doit réévaluer sa position, c'est la proposition du Council of Great Lakes Governors et des premiers ministres de l'Ontario et du Québec de permettre d'importants détournements des eaux des Grands Lacs. M. Charest doit travailler avec M. McGuinty pour voir à ce qu'aucun projet ne soit approuvé pour drainer les Grands Lacs. Une approche rigoureuse de « non-détournement » doit être enchâssée.

Changements climatiques

Note pour 2004 : B+

Note pour 2003 : A-
Note pour 2002 : B+
Note pour 2001 : B-
Note pour 2000 : B
Note pour 1999 : C+
Note pour 1998 : B-
Note pour 1997 : D-
Note pour 1996 : D+
Note pour 1995 : C+
Note pour 1994 : D
(il n'y a pas eu d'évaluation en 1993)

Le Québec, qui appuie Kyoto depuis longtemps, continue de promouvoir la conservation de l'énergie dans la province, de développer l'énergie éolienne et il est loin devant dans la schématisation des vulnérabilités climatiques et le développement d'une stratégie d'adaptation.

Malheureusement, le Québec perd des points cette année parce que Hydro-Québec a donné en sous-traitance la construction d'une usine de combustibles fossiles à la frontière du N.-B. Les émissions du gaz à effet de serre méthane de toute eau close si jamais on décidait d'aller de l'avant avec le détournement de la rivière Rupert est un autre point négatif d'une performance provinciale somme toute assez bonne. Hydro-Québec et de petits promoteurs doivent mettre un terme aux pressions pour endiguer de plus en plus de rivières dans la province. La société d'État ne réussira pas à produire suffisamment d'électricité pour justifier la destruction de l'environnement. La contamination des cours d'eau, à la suite de fuites de produits chimiques (TCE), continue de susciter des inquiétudes, particulièrement dans le cas de la rivière Jacques-Cartier et de la ville de Shannon.

Le Québec devrait être à la hauteur du soutien public constant pour combattre le changement climatique en profitant de son potentiel sur le plan de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable au lieu de projeter la construction de centrales à combustible fossile polluant.